



Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés

Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLE
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRÉ
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31 rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28000 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT

Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
d'Orléans

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° CEE : FR 19 323 479 741

Blois, le 12 Avril 2024

La Fédération Départementale des
Chasseurs du Loir et Cher
Monsieur le Président
36 Rue des Laudières BP 68

41353 VINEUIL CEDEX

OAVCC

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli les rapports que nous avons établis en notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2023.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT

V.COCUELLE
Associé

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

*FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LOIR ET
CHER*

30/06/2023

..*.*.*
: : : : :

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR ET CHER

Siège social : 36, rue des Laudières
41353 VINEUIL

SIRET : 775 358 849 00021 / APE : 8412 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR ET CHER relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR ET CHER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation et nous avons vérifié les calculs permettant la détermination du montant de la provision pour dégâts de gibiers inscrite au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BLOIS, le 12 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT,

Vincent COCUELLE

Associé

Bilan Actif

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	85 155	82 273	2 882	2 050
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 326 900	430 954	895 946	932 138
Constructions	2 270 318	1 590 452	679 865	742 567
Installations techniques, matériel et outillages industriels	182 174	168 471	13 704	21 871
Autres immobilisations corporelles	592 504	414 661	177 843	142 444
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 900		1 900	1 900
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 101		2 101	2 001
TOTAL I	4 461 052	2 686 812	1 774 241	1 844 971
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	21 045		21 045	20 836
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	285 377		285 377	457 987
Valeurs mobilières de placement	1 865 962		1 865 962	1 865 962
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 147 009		4 147 009	4 128 145
Charges constatées d'avance	85 978		85 978	88 403
TOTAL III	6 405 371		6 405 371	6 561 332
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecarts de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	10 866 424	2 686 812	8 179 612	8 406 304

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	6 126 822	6 126 822
Report à nouveau	-619 014	
Excédent ou déficit de l'exercice	229 531	-619 014
	Situation nette	5 737 339
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	100 503	113 229
Provisions règlementées		
	TOTAL I	5 837 842
Comptes de liaison		
	II	
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	531 670	1 345 562
	TOTAL IV	531 670
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 777	158 043
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	267 330	260 720
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	202	202
Autres dettes	98 049	59 172
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 095 743	961 569
	TOTAL V	1 810 100
Ecarts de conversion passif		
	VI	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 179 612
		8 406 304



Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 281 126	2 215 952
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	46 829	69 963
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 015 466	934 832
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	252 002	426 527
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	324 625	335 802
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 167 346	457 472
Utilisations des fonds dédiés		24 350
Autres produits	3	4 496
	TOTAL I	4 469 394
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 972 295	1 430 575
Variation de stocks	-209	482
Autres achats et charges externes	736 060	732 698
Aides financières	337 123	331 895
Impôts, taxes et versements assimilés	101 233	101 876
Salaires et traitements	847 494	815 034
Charges sociales	422 537	415 836
Dotations aux amortissements et dépréciations	217 878	198 424
Dotations aux provisions	304 120	1 118 012
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 753	4 298
	TOTAL II	5 149 130
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-679 737
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 980	3 622
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	3 622
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 622
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-676 114

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	9 403	4 796
Sur opérations en capital	67 738	57 432
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	77 142	62 228
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	932	4 811
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	932	4 811
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	76 210	57 417
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	2 772	317
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 176 518	4 535 245
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 946 987	5 154 259
EXCEDENT OU DEFICIT	229 531	-619 014
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	33 060	32 430
TOTAL	33 060	32 430
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	33 060	32 430
TOTAL	33 060	32 430



ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 8 179 612 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 229 531 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et la gestion de la faune sauvage ainsi que ses habitats.

Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents. Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser. Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée. Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme. Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.421-7 du code de l'environnement.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Le siège social de la Fédération est situé au 36 rue des Laudières - BP 68 - 41353 VINEUIL Cedex. Certaines missions sont réalisées sur le site de Montrieux en Sologne.



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La crise économique actuelle liée à la guerre en Ukraine, a eu pour conséquence une forte augmentation des cours des denrées négociées sur les marchés boursiers notamment sur la période allant du 30 juin au 31 décembre 2022. Cette hausse des prix constatée a eu un impact majeur sur le calcul et le versement des indemnisations des dossiers "dégâts" de la campagne cynégétique 2022-23.

Afin d'aider les fédérations à faire face aux surcoûts d'indemnisation des dégâts de gibiers occasionnés par l'augmentation des prix agricoles due à la guerre en Ukraine, l'état s'est engagé à attribuer une aide financière exceptionnelle couvrant le surplus de coûts des dossiers dégâts au titre de la campagne 2022-23.

A ce titre, au 30 juin 2023 il a été comptabilisé une aide d'un montant de 131 487 euros.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

En date du 16 octobre 2023, une convention pluriannuelle relative à l'attribution pour 2023, 2024 et 2025 d'une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier a été signée entre l'Etat et la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir & Cher.

En déclinaison du protocole d'accord national sur les dégâts de gibiers signé entre l'Etat et la Fédération Nationale des Chasseurs le 1er mars 2023, une aide financière est attribuée chaque année de la convention au bénéficiaire pour engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibiers : l'objectif étant de réduire les surfaces agricoles détruites par le grand gibier.

Pour 2023, la contribution de l'Etat qui en résulte est établie à la somme de 559 272 euros. Les aides 2024 et 2025 seront définies en fonction de données transmises au 15 décembre de l'année considérée et réglées avant le 31 décembre de la même année.

La Fédération Nationale des Chasseurs a donné pour consigne aux Fédérations Départementales d'enregistrer l'aide 2023 en totalité sur l'exercice comptable 2023-24 afin de permettre une cohérence des ressources sur les différents exercices.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 3 à 4 ans, |
| • Constructions | 20 à 40 ans, |
| • Agencements et aménagements | 3 à 40 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 8 ans, |
| • Installations générales | 8 à 10 ans, |
| • Matériel de transport et autres | 3 ans. |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valorisation des dossiers dégâts de gibiers



L'enveloppe financière des dégâts de gibier pour les dossiers non clôturés a fait l'objet d'une provision évaluée à 288 162 €uros.

Engagements de départ à la retraite

La provision pour indemnité de fin de carrière s'élève au 30 juin 2023 à 243 508 €.

L'estimation des engagements de départ à la retraite a été calculée sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice au 30 juin 2023) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la Fédération (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la Fédération (convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques, turn over de 20%, taux de progression des salaires de 1% et taux de charges sociales et fiscales de 59%),
- taux d'actualisation retenu à 3,6%.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 1102 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 30€/heure correspond à un montant de 33 060 euros.



Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	82 365		2 790
TOTAL	82 365		2 790
Terrains	1 325 220		1 680
Constructions :	2 269 303		1 015
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			1 303
- Techniques, matériel et outillage	180 871		
- Générales, agencements et aménagements divers	30 865		
Matériel :			101 268
- De transport	291 150		
- De bureau et informatique, mobilier	249 672		36 275
Emballages récupérables et divers	921		2 716
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	4 348 003		144 257
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	1 900		
Prêts et autres immobilisations financières	2 001		5 900
TOTAL	3 901		5 900
TOTAL GENERAL	4 434 269		152 947
CADRE B	Diminutions		Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			85 155
TOTAL			85 155
Terrains			1 326 900
Constructions :			2 270 318
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Gales, agenct et aménagt. const.			
Installations :			182 174
- Techniques, matériel et outillage			
- Gales, agenct et aménagt. divers			30 865
Matériel :		86 757	305 661
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier		33 606	252 341
Emballages récupérables et divers			3 637
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	120 363		4 371 896
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			1 900
Prêts et autres immobilisations financières	5 800		2 101
TOTAL	5 800		4 001
TOTAL GENERAL	126 163		4 461 052

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 315	1 958		82 273
TOTAL	80 315	1 958		82 273
Terrains	393 082	37 872		430 954
Constructions - Sur sol propre	700 841	12 874		713 716
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	825 894	50 843		876 737
Installations techniques, matériel et outillage industriel	158 999	9 472		168 471
Installations générales, agencements et aménagements divers	23 551	2 047		25 598
Matériel de transport	202 086	75 805	86 757	191 134
Matériel de bureau et informatique, mobilier	203 606	26 848	33 606	196 847
Emballages récupérables et divers	921	160		1 081
TOTAL	2 508 982	215 921	120 364	2 604 538
TOTAL GENERAL	2 589 297	217 879	120 364	2 686 812

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES							
REPRISES NON VENTILEES							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 101		2 101
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	396	396	
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	157 578	157 578	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	127 403	127 403	
Charges constatées d'avance	85 978	85 978	
TOTAL	373 456	371 355	2 101

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire



Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	348 777	348 777		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	86 426	86 426		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	123 693	123 693		
Impôts sur les bénéfices	2 772	2 772		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	54 439	54 439		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	202	202		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	98 049	98 049		
Produits constatés d'avance	1 095 743	1 095 743		
TOTAL	1 810 100	1 810 100		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	6 126 822				6 126 822
Report à nouveau		-619 014			-619 014
Excédent ou déficit de l'exercice	-619 014	619 014	229 531		229 531
Situation nette	5 507 808		229 531		5 737 339
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	113 229		204 556	104 053	100 503
Provisions règlementées					
TOTAL	5 621 037		434 087	104 053	5 837 842

Commentaire

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
GRAND SOLOGNE invest Montrieux	51 000	8 240	504	7 736
REGION - Projet Malzone	72 800	47 285	6 436	40 849
FEADER Projet Malzone	12 500	7 545	1 250	6 295
CD équipement Malzone	57 615	44 272	3 366	40 905
CD travaux Malzone	10 641	5 887	1 168	4 718
TOTAL	204 556	113 229	12 724	100 503

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
TOTAL							

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	227 550	15 958			243 508
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	1 118 012	288 162	1 118 012		288 162
	TOTAL II				
	1 345 562	304 120	1 118 012		531 670
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)				
	1 345 562	304 120	1 118 012		531 670
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		304 120	1 118 012		
- financières					
- exceptionnelles					

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	30/06/2023	30/06/2022
	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
	TOTAL	
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
	TOTAL	
862 - Prestation		
	TOTAL	
864 - Personnel bénévole		
1102 heures au taux moyen de 30€/heures	33 060	26 130
	TOTAL	
	33 060	26 130
	TOTAL GENERAL	
	33 060	26 130
Répartition par nature de ressources		
	30/06/2023	30/06/2022
	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
	TOTAL	
871 - Prestation en nature		
	TOTAL	
875 - Bénévolat		
1102 heures au taux moyen de 30€/heures	33 060	26 130
	TOTAL	
	33 060	26 130
	TOTAL GENERAL	
	33 060	26 130

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	18	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
	TOTAL	
	21	

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 139	130 365
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	144 096	143 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 049	40 693
Instruments de trésorerie		
TOTAL	449 283	314 890

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	52 930	59 501
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	3 119	2 082
TOTAL	56 048	61 583

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Produits :	- D'exploitation	1 095 743	961 569
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		1 095 743	961 569

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Charges :	- D'exploitation	85 978	88 403
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		85 978	88 403

Commentaire

Transferts de charges

	Nature des transferts de charges	Montant
INDEMNITES D'ASSURANCE		2 478
AVANTAGES EN NATURE		3 541
REPEUPLEMENT FAISANS		10 511
COMPTAGE		13 611
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES		15 652
	Total	45 793

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 403.36	4 796.14	4 607.22	96.06
77130000 LIBERALITES RECUES	300.00	200.00	100.00	50.00
77200000 PDUITS S/EXERC.ANTERIEURS	9 103.36	4 596.14	4 507.22	98.06
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67 738.39	57 432.33	10 306.06	17.94
77500000 PRODUITS CES.ELTS D'ACTIF	54 460.00	44 700.00	9 760.00	21.83
77700000 SUBV.INVEST.VIREES RESULT	12 725.55	12 732.33	-6.78	-0.05
77800000 AUTRES PROD EXCEPTIONNELS	552.84		552.84	-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	77 141.75	62 228.47	14 913.28	23.97
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	932.14	4 811.31	-3 879.17	-80.63
67180000 AUT.CHG.EXCEP./OP.GESTION		3 366.15	-3 366.15	-100.00
67200000 CGES S/EXERC.ANTERIEURS	932.14	1 445.16	-513.02	-35.50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	932.14	4 811.31	-3 879.17	-80.63
RESULTAT EXCEPTIONNEL	76 209.61	57 417.16	18 792.45	32.73

Commentaire



Ventilation du résultat de l'exercice

Ventilation du résultat de l'exercice	Montant
SECTION ANALYTIQUE GESTION	242 695
SECTION ANALYTIQUE DEGATS	-13 164
SECTION ANALYTIQUE ECOCONTRIBUTION	
Total	229 531

Commentaire

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR ET CHER

Siège social : 36, rue des Laudières

41353 VINEUIL

SIRET : 775 358 849 00021 / APE : 8412 Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION

DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BLOIS, le 12 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Vincent COCUELLE

Associé

